

Image not found or type unknown



Les allocations familiales pour mes filles

Par **bbl**, le **31/08/2020** à **12:33**

Bonjour,rrnrJe suis entré dans le territoire francais en férier 2014 avec mes deux filles (6 et 4 ans à l'époque). J'ai d'abord obtenu un titre de sejour temporaire pour raison médical puis un titre de 10 ans **vie privée et familiale** (j'ai un enfant de 3 ans né en france avec ma conjointe qui a un statut de réfugié).rrnrLa CAF me refuse le droits aux allocations familiale et me demande le certificat medical délivré par l'OFII.rrnrPour octroyer le certificat, je devais faire un regroupement familial; je suis septique car beaucoup des gens ont vue leurs demandes réjetées par la prefecture au motif que les enfants étant sur place, il était pas nécessaire de faire un regroupement familial.rrnrPouvez vous m'aider à savoir s'il y a une autre possibilité.rrnrMerci